



## Annulation d'une épreuve au CAPES d'histoire-géographie



Les candidats au CAPES externe d'histoire-géographie ont été avertis lundi 28 mars, en fin de journée, que l'épreuve de géographie qui s'était déroulée vendredi 24 mars était annulée. Le sujet comportait en effet un fond de carte qui ne devait pas être joint aux copies. Ceci n'a été précisé qu'oralement aux candidats, après une information complémentaire du Ministère, mais pas au même moment suivant les centres. Ils sont de nouveau convoqués le 12 avril.

La colère des candidats est légitime : cet incident est consternant, et il en dit long sur la désorganisation d'un ministère davantage tourné vers la promotion de sa réforme que vers une préparation à la hauteur des concours. Ainsi, plutôt que de réunir les présidents de jury le 18 mars dernier, pour cadrer l'entretien d'embauche imposé par la nouvelle épreuve orale des concours, la DGRH aurait mieux fait de préparer les épreuves écrites...

Les candidats ont déjà payé au prix fort les effets de la réforme du CAPES imposé par Jean-Michel Blanquer. Cette colère des candidats révèle aussi la difficulté, maintes fois soulignée, de préparer de front, en MEEF, le master, les stages afférents et le concours, quand il ne faut pas en plus travailler pour subvenir à ses besoins.

En effet, sans aucune aide financière, il leur a fallu se former un an de plus pour passer le concours, désormais placé à la fin du M2. Ils l'ont préparé dans le chaos de la pandémie et d'une réforme menée tambour battant depuis 2019, sans que jamais ne soient entendues les voix des organisations syndicales enseignantes, des étudiants et des formateurs. En 2022, les candidats au CAPES ont bien du mérite, et le Ministère leur montre bien peu d'égards. Pour la première fois, ils sont d'ailleurs allés composer sans connaître le nombre d'inscrits aux concours, que le Ministère tient secret depuis des mois. Jean-Michel Blanquer aurait-il quelque chose à cacher ? Les effets désastreux de sa réforme peut-être ?

Le SNES-FSU est profondément attaché au principe du recrutement par concours national, évaluant un haut niveau de compétence disciplinaire et une réflexion sur les compétences professionnelles en construction. Le SNES-FSU apporte tout son soutien aux candidats ainsi mis en difficulté par le ministère et sera à leurs côtés pour faire valoir leurs droits : il demande au Ministère d'adopter toute mesure qui garantisse l'équité des candidats, dans les circonstances présentes, pour l'épreuve du 12 avril (prise en charge des déplacements, temps libéré pour les candidats en poste...). Le SNES-FSU continuera d'accompagner les candidats et lauréats du concours dans leur entrée dans le métier.

*A Paris, le 29 mars 2022*